

لجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية  
REPUBLICQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE  
MINISTERE DE L'INDUSTRIE, DE LA PETITE ET MOYENNE ENTREPRISE ET DE LA PROMOTION DE  
L'INVESTISSEMENT  
الشركة القابضة الجزائرية للتخصصات الكيماوية - هولدينغ الجير يا أس.ش.ذ.أ  
HOLDING ALGERIA CHEMICAL SPECIALITIES ACS-Spa  
GROUPE ENAVA - ENTREPRISE NATIONALE DES VERRE ET ABRASIFS  
NOUVELLE VERRERIE DE CHLEF NOVER - Spa

**CAHIER DES CHARGES RELATIF A L'APPEL  
D'OFFRES NATIONAL  
N°005/DLM/PDG/NOVER/2023  
Fourniture 50000 Palettes en Bois de  
récupération 1200x1000**

Commission des marchés  
de la nouvelle Verrerie de Chlef  
NOVER SPA  
Le: 2023/05/27

## SOMMAIRE

<b>SECTION N° 01 : INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES</b>	Page 3
ARTICLE 01 : OBJET	Page 4
ARTICLE 02 : DEFINITIONS DES TERMES	Page 4
ARTICLE 03 : PUBLICATION DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES	Page 4
ARTICLE 04 : CRITERES D'ELIGIBILITE	Page 4
ARTICLE 05 : DOSSIER DE L'APPEL D'OFFRES	Page 5
ARTICLE 06 : DOSSIER DE LA SOUMISSION	Page 5
ARTICLE 07: PREPARATION DE L'OFFRES	Page 5
ARTICLE 08 : DEPOT DES OFFRES	Page 5
ARTICLE 09 : DATE ET HEURE LIMITE DE DEPOT DE L'OFFRE	Page 6
ARTICLE 10 : DUREE DE VALIDITE DE L'OFFRE	Page 6
ARTICLE 11 : OUVERTURE DES PLIS	Page 6
ARTICLE 12 : ÉVALUATION ET SELECTIONS DES OFFRES	Page 6
ARTICLE 13 : RECOURS	Page 7
ANNEXE 1 : LETTRE DE SOUMISSION	Page 8
ANNEXE 2 : Bordereau des prix	Page 9



**INSTRUCTIONS AUX  
SOUSSIONNAIRES**

Commission des marchés  
de la nouvelle Verrerie de Chlef  
**NOUVER SPA**  
Le: *20/08/2018*

## **ARTICLE 01 : OBJET**

Le présent avis d'appel d'offres fixe les modalités et les conditions de fourniture de palettes en bois de récupération selon les dimensions suivantes : 1200mm x 1000mm - hauteur : 150mm, épaisseur planche de 20 à 25 mm, à la société NOVER spa

Quantités à livrer : 4167 Palettes par mois.

(Une palette modèle sera déposée en même temps que l'offre.)

## **ARTICLE 02 : DEFINITIONS DES TERMES.**

Dans le présent cahier des charges, les termes ci-après devront être interprétés comme suit :

### **2.1. Service contractant/client**

Désigne la société nouvelle verrerie de Chlef NOVER -Spa

### **2.2. Cocontractant/vendeur**

Désigne le vendeur ayant obtenu le marché dans le cadre de cet appel d'offre.

### **2.3. Le soumissionnaire**

Désigne le soumissionnaire ayant répondu à l'appel d'offres lancé par l'entreprise NOVER-Spa.

### **2.4. Contrat/Marché**

Ce terme signifie l'accord passé entre client et le vendeur et se définit par les clauses et conditions auxquelles les deux parties adhérents pleinement, en vue de l'exécution de cet accord.

## **ARTICLE 03 : PUBLICATION DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES**

Le présent avis d'appel d'offres national est publié sur deux quotidiens nationaux ainsi que sur Site web : [www.nover-dz.com](http://www.nover-dz.com) (Rubrique : Présentation, Page : Appel d'offre)

## **ARTICLE 04 : CRITERES D'ELIGIBILITE**

Le présent avis d'appel d'offres ouvert national s'adresse aux personnes morales et physiques vendeurs de palettes en bois répondant aux spécifications contenues dans le présent cahier des charges.

Tout candidat doit :

Jouir de ses droits civiques.

- Ne pas avoir subi une résiliation, à ses torts exécutoires, de contrats conclus avec la filiale NOVER / avec le groupe ENAVA, ne pas être en situation de faillite et ne pas faire l'objet d'une procédure collective de règlement des créanciers (liquidation judiciaire d'une façon générale) ou être en période suspecte.
- Ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation pour infraction économique (au droit fiscal, droit de la concurrence ...) suivant les dispositions de l'ordonnance N°03-03 du 19/07/2003 relative à la concurrence modifiée et complétée



## **ARTICLE 05 : DOSSIER DE L'APPEL D'OFFRES.**

Le dossier de l'appel d'offre, objet du cahier des charges, comprend les documents suivants :  
Instructions aux soumissionnaires,

- La lettre de soumission– Annexe 1
- Le bordereau des prix – Annexe 2
- Modalité de paiement
- Délai de livraison
- Le dossier de l'appel d'offre est à retirer, auprès de :

**NOVER-Spa, Direction Générale  
BP 194, Zone Industrielle Oued Sly 02310- Chlef**

## **ARTICLE 06 : DOSSIER DE LA SOUMISSION**

Les offres comprendront les pièces mentionnées ci-après :

### **6.1.1- Dossier administratif**

Ce dossier comprendra obligatoirement tous les documents suivants :

1. Copie du Registre de commerce
2. Copie de la carte d'immatriculation fiscale
3. Copie du statut du soumissionnaire s'il y a lieu
4. Cahier des charges signé et paraphé par le soumissionnaire

### **6.2- Offre**

Le soumissionnaire soumettra son offre en deux (02) exemplaires (un original et une copie), laquelle doit comprendre tous les documents suivants :

1. La lettre de soumission conforme au modèle (annexe 1), dument signée et datée par la personne habilitée.
2. Le bordereau des prix matérialisé par l'annexe 02.

## **ARTICLE 07: PREPARATION DE L'OFFRE**

**1.1-** Chaque soumissionnaire soumettra son offre en deux exemplaires, une originale et une copie.

**1.2-** En cas de divergence entre l'exemplaire original et la copie, l'original prévaudra et fera foi.

**1.3-** Tous les coûts de préparation de l'offre sont à la charge exclusive du soumissionnaire.

## **ARTICLE 08 : DEPOT DES OFFRES**

L'offre comprendra toutes les pièces définies aux l'article 05 et 06 ci-dessus qui seront mises dans une enveloppe cachetée qui portera la mention :

**« Soumission à ne pas ouvrir »**

**« Avis d'appel d'offres national N° : 005/DLM/PDG/2023»**

**Les offres doivent parvenir à l'adresse suivante**

**NOVER -Spa, Direction Générale  
sise Zone Industrielle BP 194 Oued Sly- 02310- Chlef**



## **ARTICLE 09 : DATE ET HEURE LIMITE DE DEPOT DE L'OFFRE**

La date limite de dépôt de l'offre est fixée à **vingt (20) jour**, à compter de la date de la parution de l'avis de l'appel d'offre, à **midi (12h00)**. Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, le dépôt se fera le jour ouvrable suivant. Passé ce délai, toute soumission sera rejetée.

## **ARTICLE 10 : DUREE DE VALIDITE DE L'OFFRE**

La durée de validité de l'offre est de **quatre-vingt-dix (90) jours** à compter de la date de clôture du délai du dépôt de l'offre.

## **ARTICLE 11 : OUVERTURE DES PLIS**

L'ouverture des plis s'effectuera en une seule (01) phase par une commission du service Contractant dite « **COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS** ».

La commission d'ouverture des plis se réunira en séance publique pour l'ouverture des plis des offres, le jour de clôture des dépôts des offres à **14H00**, en présence des soumissionnaires, préalablement informés.

### **CETTE COMMISSION A POUR MISSION :**

- ✓ De constater la régularité de l'enregistrement des offres sur un registre AD HOC institué à cet effet.
- ✓ De dresser la liste des soumissionnaires dans l'ordre d'arrivée avec l'indication du contenu et des montants des propositions.
- ✓ De dresser une description détaillée des pièces constitutives de chaque offre
- ✓ De dresser, séance tenante, le Procès-verbal signé par tous les membres présents de la Commission qui doit contenir les réserves éventuelles formulées par les membres de cette commission.

Cette commission d'ouverture des plis dresse, cas échéant, un procès-verbal d'infractuosité signé par les membres présents, dans le cas où aucune offre n'est réceptionnée. Suite à la réunion de la commission d'ouverture des plis, la commission d'évaluation des offres dont la qualité de ses membres est incompatible avec celle de membre de la commission d'ouverture des plis, se réunit et élimine les offres non conformes à l'objet du marché et au contenu du cahier des charges.

## **ARTICLE 12 : ÉVALUATION ET SELECTIONS DES OFFRES**

L'évaluation des offres est effectuée par une commission interne De NOVER-Spa dite «**COMMISSION D'ÉVALUATION DES OFFRES**»,

### **12.1- EXAMEN PRELIMINAIRE**

Avant d'entamer l'évaluation des offres, la commission doit s'assurer que les soumissionnaires sont éligibles selon les conditions définies dans l'article 04, et que leurs offres sont conformes au contenu du cahier des charges.

Dans cette étape, la commission éliminera les offres non conformes à l'objet et au contenu du cahier des charges.







## **12.2- EVALUATION ET COMPARAISON DES OFFRES**

La commission d'évaluation procédera à l'évaluation des offres comme suit :

Prix proposé : 60 points

Modalité de paiement : 20 points

Dossier : 20 points

### **ARTICLE 13 : RECOURS**

En application de l'article N°114 du décret présidentiel N°10-236 du 07 Octobre 2010, le soumissionnaire qui conteste le choix opéré par NOVER-Spa peut introduire un recours auprès, de la commission en charge, dans un délai de quinze (15) jours à compter de la date de la publication de l'avis d'attribution provisoire du marché dans les mêmes quotidiens ayant servis à la publication dudit appel d'offres.

Fait à .....le.....

Lu et approuvé :

Le Soumissionnaire :

Nom & Prénom :

Qualité :

Signature :

Cachet :



**ANNEXE 1**  
**LETTRÉ DE SOUMISSION**

Je soussigné (nom et prénom):

Profession:

Demeurant à

Agissant au nom et pour le compte de :

Inscrit au registre de commerce :

Après avoir pris connaissance du projet de marché relatif

à

Et après avoir pris connaissance des pièces du projet de marché et après avoir apprécié à mon point de vue et sous ma responsabilité, la nature et la difficulté de la prestation à exécuter ;

Remets, revêtus de ma signature, un bordereau des prix unitaire et un devis estimatif et quantitatif établis conformément au cadre figurant au dossier du projet de marché ;

Me soumetts et m'engage envers La société NOUVELLE VERRERIE DE CHLEF NOVER –Spa CHLEF, à exécuter les fourniture conformément aux conditions du cahier des charges pour un montant de :

En chiffres

En lettres

Un délai de livraison de .....jours et une garantie technique de ..... mois.

NOVER-Spa se libérera des sommes dues par lui en faisant donner crédit au compte bancaire suivant

J'affirme sous peine de résiliation de plein droit du marché ou de sa mise en régie aux torts exclusifs du:

..... que la dite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la réglementation en vigueur.

Je certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n° 66-156 du 8 juin 1966 portant code pénal, modifiée et complétée, ainsi que les dispositions de l'ordonnance n°03-03 du 17/07/2003 relative à la concurrence, modifiée et complétée, que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Fait à ..... le .....

Le Soumissionnaire (Cachet et signature)







## ANNEXE 2 BORDEREAU DES PRIX

Vendeur : .....

Prix proposé de la palette:.....  
.....

Modalité de paiement :.....

Fait à : ....., le .....

Le soumissionnaire (nom, qualité du signataire et cachet du soumissionnaire)

